

REUNION DU CCISE DE L'ONUSIDA

Date : 24/05/2022

Heure : 13 h 00-17 h 00

Lieu : Session virtuelle

PARTICIPANTS :

Membres du comité : M. Saad Bounjoua, M. David Kanja, Mme Bushra Malik (Présidente), M. Ibrahim Pam, Mme Hélène Rossert et M. Benoit de Schoutheete

Soutien du Secrétariat : M. Morten Ussing, Directeur de la gouvernance ; Mme Samia Lounnas, Conseillère principale en gouvernance ; Mme Maggie Lemons, Responsable de la gouvernance

Absents excusés : Mme Agnieszka Golebiowska

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

1. **Introduction (13 h 00-13 h 15)** : *La Présidente présente l'ordre du jour de la réunion.*
2. **Rapport de l'auditeur externe (13 h 15-14 h 00)** : *Les membres de l'IEOAC auront l'occasion d'examiner le rapport et de traiter toutes leurs questions ou préoccupations avec l'auditeur externe ainsi qu'avec le Directeur des finances de l'ONUSIDA.*
3. **Séance à huis clos avec l'auditeur externe (14 h 00-14 h 20)** : *L'IEOAC s'entretiendra à huis clos avec l'auditeur externe.*
4. **Session interne de l'IEOAC (14 h 20-14 h 30)** : *L'IEOAC aura l'occasion de conclure sa discussion sur le rapport de l'auditeur externe et sur toute recommandation concrète qu'il pourrait vouloir inscrire dans son rapport.*
5. **Rapport de l'auditeur interne (14 h 45-15 h 30)** : *Les membres de l'IEOAC auront l'occasion d'examiner le rapport et de traiter toutes leurs questions ou préoccupations avec l'auditeur interne ainsi qu'avec le Directeur des finances de l'ONUSIDA et le Directeur des ressources humaines de l'ONUSIDA. Outre le rapport du Commissaire aux comptes, l'IEOAC aura également l'occasion d'examiner les documents de séance soumis par le Département des ressources humaines concernant les mesures disciplinaires et autres mesures correctives.*
6. **Séance à huis clos avec l'auditeur interne (15 h 30-15 h 50)** : *L'IEOAC s'entretiendra à huis clos avec l'auditeur interne.*
7. **Session interne de l'IEOAC (15 h 50-16 h 00)** : *L'IEOAC aura l'occasion de conclure sa discussion sur le rapport de l'auditeur interne et sur toute recommandation concrète qu'il souhaiterait inscrire dans son rapport.*

8. **Rapport du responsable de la déontologie (16 h 00-16 h 30) :** *Les membres de l'IEOAC auront l'occasion d'examiner le rapport et de traiter toutes leurs questions ou préoccupations avec le Responsable de la déontologie.*
9. **Discussion sur le rapport de l'IEOAC (16 h 30-17 h 00) :** *L'IEOAC discutera avec le CCP de la finalisation de leur projet de rapport et des prochaines étapes. Un projet de plan annoté du rapport sera fourni à l'IEOAC avant la réunion pour qu'il puisse l'examiner et apporter des commentaires. L'IEOAC profitera également de cette occasion pour examiner les révisions proposées à son plan de travail suite à la session du jour et le projet de règlement intérieur, qui sera inclus dans le rapport de l'IEOAC au CCP. L'IEOAC conclura ses échanges sur les recommandations à inclure dans le rapport concernant le rapport de l'auditeur externe, le rapport de l'auditeur interne et le rapport du responsable de la déontologie.*

10. QUESTIONS DIVERSES

RESUME :

1. **Introduction :** *La présidente présente l'ordre du jour de la réunion.*

La Présidente du Comité consultatif indépendant de surveillance externe de l'ONUSIDA (IEOAC) a souhaité la bienvenue aux membres et a présenté l'approche du travail de l'IEOAC pour la journée. Le travail comprendrait l'analyse de trois rapports, à savoir le rapport de l'auditeur externe, celui de l'auditeur interne et celui du responsable de la déontologie, avec la participation de l'auteur de chaque rapport et des membres de l'exécutif de l'ONUSIDA. Les ébauches de ces rapports avaient été distribuées aux membres de l'IEOAC la semaine précédente. L'IEOAC tiendra également des séances à huis clos avec les auteurs des rapports. La Présidente a également noté que les résultats des discussions de la journée constituaient une contribution essentielle à la préparation du rapport inaugural de l'IEOAC au Conseil de coordination du programme (CCP) de l'ONUSIDA lors de sa 50^e réunion en juin 2022. Une ébauche du rapport a été élaborée à partir des discussions précédentes de l'IEOAC, elle a été distribuée aux membres et sera examinée plus en détail au cours de la journée. La Présidente a également indiqué que le projet de règlement intérieur de l'IEOAC sera diffusé pour observations dans les prochains jours.

2. **Rapport de l'auditeur externe :** *Les membres de l'IEOAC ont reçu un exposé de l'auditeur externe et ont examiné le rapport avec l'auditeur externe et le Directeur financier de l'ONUSIDA.*

La Présidente a souhaité la bienvenue au Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde en sa qualité d'auditeur externe de l'ONUSIDA et l'a invité à présenter brièvement le projet de rapport de vérification externe à l'IEOAC pour l'exercice 2021. L'auditeur externe a souligné que son rapport comportait une opinion sans réserve pour la période considérée.

L'auditeur externe a également indiqué que son travail comprenait un audit de conformité et un audit des états financiers annuels, et a confirmé que la direction de l'ONUSIDA avait accepté toutes les observations et recommandations de l'audit. La direction a également résolu la grande majorité des problèmes et a fourni un plan acceptable pour résoudre les autres au cours du nouvel exercice financier. Les questions en suspens portaient sur : i.) un décalage dans la saisie des actifs, ii.) le traitement comptable des dépôts de garantie remboursables des baux immobiliers inférieurs à 5 000 dollars US, iii.) des rapports manquants ou incomplets sur certains indicateurs dans le rapport annuel de suivi des performances (PMR) de 2020, et des lacunes dans les données du rapport du responsable de la déontologie avant 2019.

Les membres de l'IEOAC ont demandé des éclaircissements sur certains aspects du rapport et de la présentation de l'auditeur externe :

- les normes d'audit respectées par l'auditeur externe, si l'audit a porté sur la Déclaration de contrôle interne émise par la direction et si l'auditeur externe a prévu d'effectuer un audit de performance à l'avenir ;
- si l'auditeur externe a formulé des conclusions sur l'adéquation des mesures anti-fraude à l'ONUSIDA ;
- l'étendue et les moyens par lesquels l'audit externe s'est appuyé sur le travail de l'audit interne ;
- l'élaboration des rapports des bureaux de pays sur le budget unifié, les résultats et le cadre de responsabilisation de l'ONUSIDA (UBRAF) et réponse de la direction aux conclusions sur les indicateurs manquants ou incomplets ;
- la cause profonde du retard dans l'enregistrement des immobilisations et si cela indique des problèmes concernant les contrôles de la trésorerie et du rapprochement bancaire ;
- comment les problèmes de passation de marchés constatés ont été résolus et pourquoi la recommandation a été laissée en suspens ;
- l'élaboration de la conclusion sur les lacunes en matière de données dans le rapport du responsable de la déontologie.
- Les projets de l'auditeur externe pour l'exercice 2022
- Comment l'auditeur externe prévoit de travailler avec l'IEOAC à l'avenir.

L'auditeur externe a indiqué qu'il respecte les Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. L'audit externe ne couvre pas non plus la Déclaration de contrôle interne, car l'auditeur externe élabore sa propre évaluation des risques et des contrôles internes, y compris sur l'adéquation des mesures anti-fraude. L'auditeur externe a confirmé qu'il rencontre l'auditeur interne tous les trois mois et qu'il se fie au travail de ce dernier.

L'auditeur externe a indiqué que des audits de performance sont effectués au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et, en raison du temps et des ressources limités, sur des entités sélectionnées telles que l'ONUSIDA, le cas échéant. De plus, les rapports concernant l'UBRAF varient selon les pays et l'auditeur externe a renvoyé des explications supplémentaires sur les indicateurs à la direction, qui a indiqué qu'elle prendrait des mesures correctives au cours du prochain exercice financier. L'auditeur externe a indiqué que l'audit tient compte de la proportionnalité et que les modèles de transactions de passation de marchés

publics, qui ne sont pas significatives à l'échelle de l'ONUSIDA, incluraient celles à l'échelle des pays dans les cas qui atteignent le seuil de matérialité. Les problèmes de passation de marchés constatés étaient fondamentaux et l'audit externe recommandait simplement de respecter les procédures de passation de marchés. En ce qui concerne le retard dans l'enregistrement des immobilisations, l'auditeur externe a accepté l'explication de la direction concernant la cause sous-jacente, à savoir les limites du système actuel de planification des ressources de l'entreprise, qui doit être remplacé par un nouveau système qui préviendra la récurrence de ce type de pratiques dans l'avenir.

En ce qui concerne les données manquantes dans le rapport du responsable de la déontologie, l'auditeur externe a indiqué que les problèmes ont été relevés lors de l'audit de conformité sur le fonctionnement du Bureau de la déontologie. Les données du système de gestion des cas du bureau antérieures à 2019 n'étaient pas disponibles, vraisemblablement parce que tous les cas antérieurs avaient été finalisés et clôturés. Le responsable de la déontologie a accepté la recommandation de l'audit externe selon laquelle les données historiques devraient être conservées.

L'auditeur externe s'est félicité des occasions futures de s'engager avec l'IEOAC, en particulier au stade de la planification de l'audit et avant la présentation du rapport au CCP.

Le responsable de la déontologie a confirmé qu'il est important de suivre correctement toutes les affaires. Avant 2020, première année de publication d'un rapport distinct par le Bureau de la déontologie, les statistiques sur les affaires étaient incluses dans le rapport sur les questions de gestion des ressources humaines, d'où le rapport de 2020 n'indiquant aucune affaire préalable. Le responsable de la déontologie a souligné que le nouveau système de gestion des affaires de son bureau, ainsi qu'un nouveau protocole d'accord avec le Bureau des services de contrôle interne (IOS) de l'OMS, améliorerait la coordination, le traitement et la notification des affaires à caractère déontologique.

Concernant les conclusions de l'audit sur le PMR, le Directeur financier de l'ONUSIDA a indiqué que certains pays rencontrent des difficultés dans l'établissement des rapports systématiques sur tous les indicateurs. Il a été décidé précédemment, pour des raisons de comparabilité entre les années, d'inclure uniquement les personnes en mesure de présenter des rapports cohérents. Le Directeur financier a indiqué que cela ne signifie pas pour autant que les rapports ne sont pas établis.

La Présidente a remercié l'Auditeur externe, le Directeur financier et le responsable de la déontologie et a clos ce point de l'ordre du jour.

3. Séance à huis clos avec l'auditeur externe : L'IEOAC s'est entretenu à huis clos avec l'auditeur externe.

L'IEOAC a organisé une séance à huis clos avec l'auditeur externe.

4. Session interne de l'IEOAC : *L'IEOAC a résumé l'analyse du rapport de l'auditeur externe et a discuté des recommandations à inclure éventuellement dans son rapport.*

Les membres de l'IEOAC ont finalisé leur discussion sur le rapport de l'auditeur externe. En ce qui concerne les questions à inclure dans son rapport au CCP, l'IEOAC a noté que la relation entre l'OMS et l'ONUSIDA était un domaine important pour le travail de l'audit externe sur la performance. Un autre domaine de rapport au CCP concernait l'UBRAF, en particulier les questions de calendrier, étant donné que les rapports 2021 n'avaient pas encore été finalisés et que l'auditeur externe avait apporté des commentaires sur les rapports 2020. Les membres ont noté que la dotation en ressources du Bureau de la déontologie était un autre domaine à inclure éventuellement dans leur rapport.

5. Rapport de l'auditeur interne : *Les membres de l'IEOAC ont assisté à une séance d'information au cours de laquelle ils ont examiné le rapport et traité toutes leurs questions ou préoccupations avec l'auditeur interne, le Directeur des finances de l'ONUSIDA et le Directeur des ressources humaines de l'ONUSIDA. Outre le rapport du Commissaire aux comptes, l'IEOAC aura également l'occasion d'examiner les documents de séance soumis par le Département des ressources humaines concernant les mesures disciplinaires et autres mesures correctives.*

La Présidente a souhaité la bienvenue à IOS de l'OMS en sa qualité d'auditeur interne de l'ONUSIDA et l'a invité à informer le Comité de son projet de rapport pour 2021. L'auditeur interne a présenté le contexte du nouveau protocole d'accord, signé en janvier 2022. Le nouveau protocole d'accord clarifie les responsabilités et prévoit un calendrier plus précis pour la prestation de services par IOS à l'ONUSIDA, y compris les services d'enquête et la gestion de la ligne d'assistance téléphonique sur l'intégrité, qui, avant 2022, relevait du Bureau de la déontologie. L'auditeur interne a noté l'absence de facteurs influençant la mise en œuvre du plan de travail pour 2021 et l'adoption d'une approche documentaire pour les audits de la période en raison de la pandémie. En ce qui concerne le système de conclusions d'audit interne à quatre niveaux, un seul audit a été classé au troisième niveau, à savoir « partiellement satisfaisant, avec des améliorations majeures requises ». Les autres se sont classés dans les deux catégories supérieures « Satisfaisant » et « Partiellement satisfaisant, avec quelques améliorations nécessaires ». Une légère amélioration, de 68 % en 2020 à 70 % en 2021, a été constatée dans l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes par l'Audit interne, qui est conforme à celle des bureaux de pays de l'OMS. En termes de conclusions, l'audit interne a montré qu'il existait des éléments en suspens depuis longtemps, dont certains présentaient un risque résiduel élevé. Il a également été nécessaire d'adopter une approche plus globale, car certains problèmes constatés précédemment et résolus dans certains bureaux nationaux sont réapparus en 2021 dans d'autres bureaux. La direction était consciente des problèmes et a essayé de s'améliorer. L'auditeur interne a répondu aux questions de l'IEOAC.

L'IEOAC a demandé des éclaircissements sur certains aspects du rapport et de la présentation de l'auditeur interne. Ils incluent :

- le caractère approprié du titre du rapport, étant donné qu'il couvre à la fois l'audit interne et les enquêtes ;
- la nécessité d'inclure une déclaration sur l'absence de limitation de l'étendue des travaux de l'audit interne ;
- les raisons pour lesquelles les recommandations de longue date n'ont pas été mises en œuvre ;
- les raisons pour lesquelles les rapports des auditeurs internes ne sont pas rendus publics tels qu'ils ont été publiés (en plus d'être résumés dans le rapport annuel) ;
- les rapports sur les statistiques de traitement des affaires pour les enquêtes et si ces informations aideraient le CCP à comprendre la performance d'IOS à cet égard ;
- l'adéquation du processus d'évaluation et de renvoi des cas de mauvaise conduite ;
- Si les audits réalisés couvrent suffisamment les risques
- la meilleure solution pour la fonction d'enquête et si, à long terme, l'ONUSIDA a besoin de ses propres services d'enquête ;
- le plan d'audit, l'approche et les sujets à couvrir dans l'année à venir.

L'auditeur interne s'est montré ouvert à un titre pour traduire au mieux le contenu du rapport et à l'inclusion d'une déclaration indiquant qu'il n'y a pas de limitation du champ d'application. L'auditeur interne s'est également montré ouvert à la publication de résumés des rapports d'audit, une fois que la direction aura eu l'occasion d'examiner et de traiter les commentaires. En ce qui concerne les rapports sur les statistiques de gestion des affaires, le nouveau protocole d'accord les couvre et le prochain rapport d'IOS les inclura. En termes de couverture de l'audit interne et des services d'enquête, l'Auditeur interne a indiqué que l'ONUSIDA est favorisée parce que l'IOS couvre les deux aspects, dans la mesure où le travail effectué sur les systèmes et les politiques de l'OMS fournit une assurance supplémentaire sur l'ONUSIDA, au-delà des audits spécifiques, puisqu'il existe des chevauchements. En ce qui concerne les questions soumises à enquête, l'auditeur interne a indiqué que le responsable de la déontologie serait le mieux placé pour répondre à l'adéquation du processus. L'auditeur interne a également reporté les questions sur les points non réglés de longue date à la direction de l'ONUSIDA.

Le Directeur financier de l'ONUSIDA a indiqué que les points non réglés de longue date sont en cours de résolution. Les problèmes de personnel, en particulier dans les bureaux nationaux, qui sont de petite taille, ont affecté la mise en œuvre des recommandations.

La Présidente a indiqué que l'IEOAC s'engagerait dans le plan d'audit interne pour le prochain exercice financier lors de sa réunion de septembre. Elle a remercié l'auditeur interne et le Directeur financier, et clos ce point de l'ordre du jour.

6. Séance à huis clos avec l'auditeur interne (15 h 30-15 h 50) : L'IEOAC s'entretiendra à huis clos avec l'auditeur interne.

L'IEOAC a organisé une séance à huis clos avec l'auditeur interne.

- 7. Session interne de l'IEOAC (15 h 50-16 h 00) :** *L'IEOAC aura l'occasion de conclure sa discussion sur le rapport de l'auditeur interne et sur toute recommandation concrète qu'il souhaiterait inscrire dans son rapport.*

Les membres de l'IEOAC ont conclu leur discussion sur le rapport de l'auditeur interne et ont débattu des points à inclure dans leur premier rapport au CCP. Cela comprend des recommandations sur un titre de rapport révisé, la communication de statistiques sur les cas, l'accélération de la résolution des points d'audit non réglés de longue date et l'assurance fournie par les audits transversaux qui couvrent l'ONUSIDA.

- 8. Rapport du responsable de la déontologie (16 h 00-16 h 30) :** *Les membres de l'IEOAC auront l'occasion d'examiner le rapport et de traiter toutes leurs questions ou préoccupations avec le Responsable de la déontologie.*

La Présidente souhaite à nouveau la bienvenue au Responsable de la déontologie et l'invite à donner un aperçu de son rapport au CCP. Le Responsable de la déontologie a indiqué que le rapport porte sur la période de référence 2021 et couvre la création du bureau en tant qu'unité indépendante, son fonctionnement dans les domaines des services consultatifs confidentiels et ses priorités pour la période à venir. Elle a relevé deux mises à jour politiques clés au cours de la période : une nouvelle politique sur la prévention et le traitement des comportements abusifs, et une nouvelle directive politique sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels. En ce qui concerne les types d'affaires traitées par le bureau au cours de la période, le responsable de la déontologie a souligné qu'aucune n'était une demande de protection contre la relation. Les demandes de conseils ont diminué par rapport à 2020, probablement en raison de la pandémie et de l'accent mis par l'organisation sur le processus de restructuration de l'alignement en cours. L'élargissement des critères d'éligibilité au programme de déclarations d'intérêts a permis d'augmenter sensiblement le nombre de personnes déposant une déclaration. Le bureau s'est également engagé dans diverses activités de formation et de sensibilisation, et la responsable de la déontologie a invité l'IEOAC à lui poser des questions sur tout aspect de son rapport.

L'IEOAC a demandé des éclaircissements sur certains aspects du rapport et de la présentation du responsable de la déontologie. Ils incluent :

- Les principaux défis rencontrés par le Bureau de la déontologie
- La nécessité de fixer des délais pour le traitement des demandes de conseil et des plaintes déposées par le personnel (sauf dans les cas de représailles, pour lesquels des délais sont fixés)
- L'inclusion de détails supplémentaires sur les statistiques des affaires (date de réception, statut, date de clôture, etc.) et les délais afin de permettre au CCP d'évaluer les performances du Bureau de la déontologie, et les raisons pour lesquelles ces détails n'ont pas été inclus
- L'efficacité de l'évaluation préliminaire des allégations avant le renvoi de celles nécessitant une enquête à l'IOS

- Comment les allégations qui ne font pas l'objet d'une enquête sont traitées, résolues et rapportées
- Informations sur la manière dont le travail du bureau assure la protection contre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que sur la manière dont il protège les dénonciateurs
- Lignes hiérarchiques du Bureau de la déontologie
- La stratégie du Responsable de la déontologie pour accroître le niveau de confiance du personnel de l'ONUSIDA à l'égard de son bureau.

La responsable de la déontologie a expliqué que la politique en matière de dénonciation comporte des délais fixes quant au moment où une détermination prima facie doit être faite sur les représailles. La nouvelle politique de prévention des comportements abusifs stipule que les affaires doivent être traitées rapidement mais ne précise pas les délais exacts. La responsable de la déontologie a indiqué que, en réponse à l'une des recommandations de l'audit, elle prévoyait de mettre en place des procédures de fonctionnement internes comportant des délais cibles pour répondre aux demandes de conseils.

En ce qui concerne les principaux défis, la responsable de la déontologie a indiqué que son bureau était confronté à un manque de ressources, ce qui rendait la gestion des cas difficile sur le plan administratif. La tenue de dossiers détaillés sur chaque cas dans le système de gestion des cas prend du temps et l'absence d'un soutien spécifique à cet égard peut avoir entraîné des lacunes dans les rapports par le passé. La sensibilisation constitue un autre défi, étant donné que la responsable de la déontologie accorde la priorité aux demandes de conseils, ce qui laisse moins de temps pour la sensibilisation et la formation. La responsable de la déontologie a également indiqué que son bureau fait davantage de rapports au CCP et que sa charge de travail a augmenté à cet égard.

En ce qui concerne les statistiques sur les cas, la responsable de la déontologie a convenu qu'elles étaient nécessaires pour permettre au CCP d'évaluer la performance de son bureau. Elle a indiqué que des informations supplémentaires à cet égard seraient incluses dans son prochain rapport du CCP.

La responsable de la déontologie a indiqué que le renvoi des questions pour enquête est basé sur les orientations du Code de déontologie du Secrétariat de l'ONUSIDA. Lorsque les questions ne sont pas soumises à une enquête, le bureau fonctionne sur la base de la confidentialité et du consentement pour conseiller le membre du personnel sur la meilleure façon de traiter la question. La responsable de la déontologie a indiqué qu'elle veille à ne pas s'engager dans un travail d'enquête, qui est du ressort de l'IOS. Des points focaux sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels ont été nommés dans chaque bureau de pays et leur travail est coordonné par un réseau de l'ONU sur la question. La responsable de la déontologie a également fourni aux points de contact des informations sur les normes et la formation obligatoire.

La responsable de la déontologie a indiqué qu'elle s'était engagée dans des activités qui soulignaient le rôle indépendant et confidentiel de son bureau, dans le but de gagner la

confiance du personnel. Le bureau a également réussi à gagner la confiance du personnel en répondant rapidement aux demandes.

En ce qui concerne les rapports, la responsable de la déontologie a pris note des observations de l'IEOAC. Elle a indiqué que son rapport s'inspirait du rapport précédent et de ceux d'autres responsables de la déontologie du système des Nations Unies. En général, les informations sur des cas spécifiques ne sont pas communiquées en raison de la nature confidentielle du travail du bureau. Cependant, les rapports peuvent être améliorés grâce à d'autres améliorations qui permettent au CCP de mieux évaluer la performance du bureau.

La Présidente a remercié la responsable de la déontologie, a clôturé ce point de l'ordre du jour et la réunion a été portée en une session à huis clos avec la responsable de la déontologie.

Par la suite, la Présidente a rappelé la réunion en session ouverte pour permettre à l'IOEAC de finaliser sa discussion sur le rapport du Responsable de la déontologie et les messages clés à cet égard à inclure dans le premier rapport de l'IEOAC au CCP. Les questions à examiner comprennent les ressources, les rapports statistiques sur les performances du Bureau de la déontologie et la nécessité d'un rapport unique montrant l'ensemble du cycle de vie des cas, depuis le signalement, le renvoi pour enquête (si nécessaire) et jusqu'à la résolution. L'IOEAC a également noté que les contraintes de ressources auxquelles est confronté l'ONUSIDA constituent un contexte plus large pour les problèmes de personnel affectant le Bureau de la déontologie.

9. Examen du rapport de l'IEOAC : *L'IEOAC a examiné son projet de rapport au CCP sur la base des discussions de la journée avec l'auditeur externe, l'auditeur interne, le responsable de la déontologie et les membres de l'exécutif de l'ONUSIDA.*

La Présidente a convenu d'une session à huis clos pour permettre aux membres de l'IEOAC d'examiner les messages clés de leur premier rapport au CCP.

10. QUESTIONS DIVERSES

La Présidente a accepté de réviser le projet de rapport et de le faire circuler parmi les membres en sollicitant des commentaires, en vue de finaliser le rapport au cours de la première semaine de juin 2022.